



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Séance du Mercredi 17 décembre 2014**

Date de la convocation 05 décembre 2014	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Centre Aquatique Intercommunal du Clermontais - CLERMONT L'HERAULT
<p><b><u>PRÉSENTS</u> : M. LACROIX Jean-Claude, Président de la séance</b></p> <p><b>ASPIRAN</b> : M.BERNARDI Olivier, Mme REVERTE Françoise,  <b>BRIGNAC</b> : M.JURQUET Henri,  <b>CABRIERES</b> : M.MALLET Denis,  <b>CANET</b> : M.REVEL Claude, M.FAVIER Marc, Mme BÉNARD Bénédicte,  <b>CEYRAS</b> : Mme BARRÉ Berthe,  <b>CLERMONT L'HERAULT</b> : M.RUIZ Salvador, M.GARCIA Jean, Mme MARTINEZ-ROQUES Micaela, Mme PRULHIÈRE Yolande, M.DÔ Laurent, , M.FABREGUETTES Bernard, Mme OLLIÉ Sophie, Mme GREGOIRE Arielle, M.PONCÉ Yvan, Mme ROBERT Laure, Mme PASSIEUX Marie,  <b>FONTES</b> : M.BRUN Olivier,  <b>LIEURAN CABRIERES</b> : BLANQUER Alain,  <b>MERIFONS</b> : M.VIALA Daniel,  <b>MOUREZE</b> : M.DIDELET Serge,  <b>NEBIAN</b> : M.BARDEAU, Mme MALMON Sylvie,  <b>OCTON</b> : M.COSTE Bernard,  <b>PAULHAN</b> : M.VALERO Claude, Mme GUERIN Audrey, M.ALEIX Bertrand, M.GASC Georges, M.DUPONT Laurent,  <b>PERET</b> : M.AZAM Joël,  <b>SAINT FELIX DE LODEZ</b> : M.RODRIGUEZ Joseph,  <b>USCLAS D'HERAULT</b> : M.RIGAUD Christian,  <b>VALMASCLE</b> : M.VALENTINI Gérald,  <b>VILLENEUVETTE</b> : M.VIDAL Eric.</p>		<p><b><u>PROCURATIONS</u> :</b></p> <p>Mme FABRE Maryse à M.REVEL Claude,  M.SEGURA René à Mme BÉNARD Bénédicte,  M.BARON Bernard à Mme MARTINEZ-ROQUES Micaela,  Mme BLANQUET Elisabeth à Mme OLLIÉ Sophie,  Mme GAVINET Isabelle à M.VALERO Claude,  M.COSTES Jean à M.RODRIGUEZ Joseph.</p>

### **Objet : Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2015**

Monsieur Bernard COSTE rappelle les dispositions de l'article L1612.1 du Code des Collectivités Territoriales donnant aux collectivités la possibilité d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, jusqu'à l'adoption du budget primitif de l'exercice suivant, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et ce, jusqu'à l'adoption du budget de l'exercice 2015.

Cette opération permet d'éviter de perturber le fonctionnement des entreprises engagées dans des opérations d'investissement par la Communauté de Communes du Clermontais et de permettre aux services de fonctionner correctement, notamment par l'achat imprévu d'un ordinateur ou d'un outillage imputé en investissement.

En conséquence, il est proposé aux membres du conseil d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2015 pour les budgets suivants et selon les niveaux de vote réglementaires :

Budget	Chapitre	Désignation chapitre	Rappel BP 2014	Montant autorisé (maxi 25%)	% autorisé
Budget Général	20	Immobilisations incorporelles	89 130,00	22 282,50	25,00%
	204	Subventions d'équipement versées	209 888,00	52 472,00	25,00%
	21	Immobilisations corporelles	390 500,07	97 625,02	25,00%
	23	Immobilisations en cours	731 300,00	0,00	0,00%
	<b>TOTAL</b>		<b>1 420 818,07</b>	<b>172 379,52</b>	<b>12,13%</b>
Office Tourisme	20	Immobilisations incorporelles	14 500,00	500,00	3,45 %
	21	Immobilisations corporelles	2 000,00	500,00	25,00 %
	<b>TOTAL</b>		<b>16 500,00</b>	<b>1 000,00</b>	<b>6,06 %</b>
Centre Aquatique	21	Immobilisations corporelles	43 600,00	5 000,00	11,47 %
	<b>TOTAL</b>		<b>43 600,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>11,47 %</b>
Théâtre	21	Immobilisations corporelles	2 626,21	656,55	25,00 %
	<b>TOTAL</b>		<b>2 626,21</b>	<b>656,55</b>	<b>25,00 %</b>

Cette proposition a reçu un avis favorable de la Commission moyens généraux réunie le 25 novembre 2014.

Monsieur le Président soumet le rapport au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur Bernard COSTE, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITÉ,**

**AUTORISE** Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, jusqu'à l'adoption du budget primitif de l'exercice suivant, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et ce, jusqu'à l'adoption du budget de l'exercice 2015.

**PRECISE** que ces crédits seront repris au budget 2015.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
De Communes du Clermontois,



Accusé de réception en préfecture  
034-243400355-20141222-2014-12-17-17-DE  
Date de télétransmission : 23/12/2014  
Date de réception préfecture : 23/12/2014

Jean-Claude LACROIX